

1
(N° 49.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1845.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Alexandre Aleaume, surveillant principal à l'arsenal de la station centrale du chemin de fer à Malines.

MESSIEURS,

Le sieur Aleaume a vu le jour à Paris, le 12 vendémiaire an XI; il habite la Belgique depuis 1827, époque à laquelle il vint coopérer à la fondation de la manufacture de châles, cachemires et autres étoffes, qui a été établie à Malines; il a fait partie de la garde civique mobilisée depuis le 11 octobre 1831 jusqu'au 1^{er} octobre 1834, époque où il obtint un congé illimité. En 1835, il fut employé, en qualité de conducteur de travaux, à la construction de la section du chemin de fer de Malines à Anvers, et depuis 1836 il est attaché à l'administration du railway belge.

La moralité du pétitionnaire est à l'abri de tout reproche, et les autorités consultées estiment qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

J. MAERTENS.
